

La demande de prestations concerne :

☐ **le décès** du salarié

Dans ce cas, le bénéficiaire doit choisir entre le versement :
- si le salarié était affilié en catégorie non cadre ou agent de maîtrise : +

- ☐ d'un capital seul
- ☐ d'un capital + rente éducation OCIRP
- ☐ d'un capital + rente de conjoint survivant OCIRP
- si le salarié était affilié en catégorie cadre :
- ☐ d'un capital + rente éducation OCIRP
- ☐ d'un capital + rente de conjoint survivant OCIRP

S'agit-il d'un décès accidentel ? ☐ OUI ☐ NON

Si OUI, précisez : ☐ accident du travail ☐ accident de trajet
☐ maladie professionnelle

☐ **l'invalidité absolue et définitive** ou l'incapacité permanente professionnelle du salarié.

S'agit-il d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle ? ☐ OUI ☐ NON

☐ **le décès** du conjoint du salarié

☐ **le versement des frais d'obsèques**

- ☐ du salarié
- ☐ du conjoint du salarié (ou du partenaire lié par un PACS)
- ☐ d'un enfant à charge

Situation du salarié

Le salarié concerné par cette demande avait-il plusieurs employeurs ? ☐ OUI ☐ NON

Salarié concerné par la déclaration

N° de contrat Prévoyance : _____

Nom de famille : _____

Nom d'usage : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Commune de naissance : _____

Département de naissance : _____

Pays de naissance : _____

N° de Sécurité sociale : _____

Date d'entrée dans l'entreprise : _____

N° de catégorie au contrat à laquelle appartient

l'assuré : _____

Date du décès : _____

Nom de famille de la personne décédée (si différent) : _____

Nom d'usage : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Lien de parenté : _____

Date du décès : _____

Le décès a-t-il été précédé d'une période d'arrêt de travail indemnisée par AG2R Prévoyance ? ☐ OUI ☐ NON (voir liste des pièces à fournir)

Le salarié justifie d'une ancienneté continue ou discontinue de 6 mois dans la profession au cours des 12 mois précédant l'arrêt de travail : ☐ OUI ☐ NON

Date d'affiliation au régime de prévoyance : _____

Date d'arrêt de travail : _____

Date éventuelle de rupture du contrat de travail : _____

Déclaration de salaires

Salaires des 12 derniers mois précédant celui au cours duquel est survenu :

- ☐ le décès,
- ☐ l'arrêt de travail (si une période de maladie a précédé le décès ou l'état d'invalidité permanente totale).

Important

La rubrique « salaires » ne doit pas être complétée dans le cas où le contrat d'adhésion prévoit un capital forfaitaire d'un montant fixe ou en pourcentage du plafond de la Sécurité sociale.

	Salaire du mois ⁽¹⁾		Périodes d'absence pour maladie non rémunérées	Salaire total qu'aurait perçu l'intéressé pour le mois en cours s'il n'avait pas été arrêté pour maladie	
	Brut	Net imposable		Brut	Net imposable
Salaire du mois N - 1 (mois précédant le décès ou l'arrêt de travail)	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Salaire du mois N - 2	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Salaire du mois N - 3	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Salaire du mois N - 4	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Salaire du mois N - 5	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Salaire du mois N - 6	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Salaire du mois N - 7	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Salaire du mois N - 8	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Salaire du mois N - 9	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Salaire du mois N - 10	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Salaire du mois N - 11	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Salaire du mois N - 12	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Total	_____ 0 €	_____ 0 €		_____ 0 €	_____ 0 €

(1) Le salaire total s'entend de toute rémunération ayant donné lieu à cotisation au risque décès.

Fait à : _____

Date : _____

Cachet et signature de l'entreprise

Personne(s) référente(s) pour la constitution du dossier de demande de versement de la prestation⁽²⁾ – (à compléter obligatoirement ou recopier sur papier libre)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et reconnais avoir été informé(e) que la présente déclaration engage ma responsabilité en cas de faux ou usage de faux selon l'article 1441-7 (1) du Code pénal et en cas d'escroquerie ou tentative selon les articles 313-1(2) et 313-3 (3) du Code pénal.

(2) Pour le capital décès, le versement sera effectué conformément à la désignation de bénéficiaire(s) de l'assuré ou à défaut selon la dévolution contractuelle.

Je m'engage par ailleurs à informer l'institution assurant le service des prestations de tout changement ultérieur dans les données de la présente déclaration.

Fait à : _____

Date : _____

Nom : _____

Prénoms : _____

Signature

En cas de besoin

Important
Si l'ensemble des bénéficiaires souhaitent nommer un interlocuteur unique pour la constitution administrative du dossier et/ou le paiement du capital décès, merci de vous rapprocher du centre de gestion en charge du dossier.

Pour nous permettre de prendre contact avec vous, merci de renseigner les éléments suivants :

Nom et prénom : _____

Lien de parenté avec le défunt : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Pièces à fournir

Cette liste n'est pas exhaustive et l'organisme assureur se réserve le droit de demander toutes autres pièces nécessaires à l'étude du dossier.

Documents à fournir selon la situation familiale et les garanties du contrat	Capital décès	Rente conjoint	Rente éducation, orphelin et/ ou handicap	Pré-décès	Frais obsèques	invalidité permanente totale
☐ Demande de prestations complétée par l'employeur et la ou les personnes référentes pour la constitution du dossier	●	●	●	●	●	●
☐ Acte de décès original avec filiation	●	●	●	●	●	
☐ Acte de naissance original, à jour des mentions marginales au jour du décès, du défunt et des bénéficiaires (datant de moins de 3 mois)	●	●	●	● (unique- ment du défunt)	● (unique- ment du défunt)	●
☐ Copie intégrale du ou des livrets de famille de l'assuré à jour de toutes les mentions marginales (sauf si célibataire sans enfant)	●	●	●	●	●	●
☐ Copie de la pièce d'identité de chaque bénéficiaire	●	●	●	●	● (unique- ment pièce d'identité de la personne ayant réglé les frais d'obsèques)	●
☐ Acte de notoriété originale ou copie authentique, à défaut Attestation de dévolution successorale originale	●	●	●			●
☐ Copie du certificat médical post-mortem précisant la cause du décès (naturelle ou accidentelle)	●	●	●			
☐ Copie intégrale du dernier avis d'imposition	●	●	●			●
☐ Copie des bulletins de salaire des 14 mois précédant le décès ou l'arrêt de travail en cas d'arrêt maladie avant le décès ou l'Invalidité Permanente Totale	●	●	●		● (unique- ment du mois du décès)	●
☐ Si le décès, ou l'Invalidité Permanente Totale, est précédé d'un arrêt de travail non indemnisé par AG2R Prévoyance : attestation de la Sécurité sociale précisant les périodes indemnisées de la date d'arrêt jusqu'à la date du décès et, s'il y a lieu, d'une pension d'invalidité depuis la date de reconnaissance de l'invalidité	●	●	●			●
☐ Copie de l'ordonnance du juge des tutelles désignant l'administrateur légal des biens du ou des enfants mineurs (ou des majeurs incapables) et précisant les modalités de paiement des prestations	● (si enfant(s) mineur(s) ou majeur(s) incapable(s) bénéficiaire(s) du capital)		●			
☐ Relevé d'identité bancaire au nom de chaque bénéficiaire Cas particuliers : - Relevé d'identité bancaire portant la mention "sous administration légale de..." pour chaque enfant mineur bénéficiaire du capital décès - Relevé d'identité bancaire du représentant légal de l'enfant mineur pour le versement de le rente éducation	●	●	●	●	●	●

Documents à fournir selon la situation familiale et les garanties du contrat	Capital décès	Rente conjoint	Rente éducation, orphelin et/ ou handicap	Pré-décès	Frais obsèques	invalidité permanente totale
--	---------------	----------------	---	-----------	----------------	------------------------------

Pour le salarié marié ou engagé dans un PACS

☐ Attestation sur l'honneur (originale) de non séparation de fait au jour du décès	●	●				
---	---	---	--	--	--	--

Pour chaque enfant à charge (en fonction de la définition prévue au contrat)

☐ Copie de l'attestation jointe à la carte vitale du défunt et de chaque bénéficiaire	● *		●			
☐ Pour les enfants de plus de 16 ans, un des justificatifs suivants : - certificat de scolarité original - attestation originale de l'organisme de formation professionnelle en alternance - copie du contrat d'apprentissage ou de qualification si études par alternance - attestation originale d'inscription récente à France Travail (précisant être à la recherche d'un premier emploi et percevoir ou non des allocations)	● *		●			
☐ En présence d'enfant invalide : copie du titre de pension d'invalidité ou attestation de la CDAPH (ou autre organisme habilité)	● *		●			

En cas de décès accidentel

☐ En cas de majoration accident : une copie du procès verbal de Police ou de Gendarmerie	●					
☐ En l'absence de majoration accident : Indiquer les circonstances de l'accident (article de presse relatant les faits et l'identité du défunt ou courrier)	●					
☐ Si majoration accident prévue au contrat en cas de décès reconnu en accident du travail ou maladie professionnelle par le régime de base : décision du régime de base	●					●

Pour les frais d'obsèques

☐ Copie de la facture acquittée des frais d'obsèques mentionnant le nom et le prénom de la personne ayant réglé les frais					●	
--	--	--	--	--	---	--

En cas d'Invalidité Permanente Totale

☐ Certificat original du médecin traitant						●
☐ Copie de la notification de la pension d'invalidité 2° ou 3° catégorie du régime de base (selon garanties du contrat) ou justificatif de la majoration de la pension accordée pour assistance d'une tierce personne en cas d'accident du travail ou maladie professionnelle						●

* Justificatifs à fournir en cas de majoration pour enfant à charge prévue au contrat pour la garantie Capital Décès et en fonction de la définition prévue au contrat.

(1) Article 441-7

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- 1. d'établir une attestation ou un certificat faisant état des faits matériellement inexacts ;
- 2. de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- 3. de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

(2) Article 313-1

L'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi des manœuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir à un acte d'obligation ou décharge. L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 € d'amende.

(3) Article 313-3

La tentative des infractions prévues par la présente section est punie des mêmes peines. Les dispositions de l'article 311-12 sont applicables au délit d'escroquerie.